



ON S'ABONNE
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an... 16 fr.
Six mois... 9 fr.
Trois mois... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 22 Août 1868.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows: Du 20 août, Du 21, Du 22.

BULLETIN.

Le Moniteur nous apprend qu'aux termes de l'article 5e de l'arrêté ministériel du 2 août 1868, les souscripteurs de 3,000 francs de rente et au-dessus peuvent, en cas de réduction des rentes souscrites, réclamer, à partir du 18 août, le remboursement d'une portion de leur versement de garantie provisoire.

Le Ministre des finances a fixé provisoirement le montant de la somme à rembourser aux 9 dixièmes du versement fait en souscrivant. Il a décidé que ce remboursement serait effectué immédiatement, et cette mesure a commencé à recevoir son exécution dès le 14.

Les journaux anglais sont unanimes à reconnaître que le succès de l'emprunt français est une preuve de la confiance du pays dans la stabilité du gouvernement impérial.

Les derniers avis de la Belgique signalent une certaine amélioration dans la santé du jeune prince royal.

On mande de Madrid que les nouvelles répandues par le Times au sujet de la situation politique de l'Espagne sont de tout point contraires à la vérité. La plus parfaite tranquillité règne dans les provinces et aucun fait ne s'est produit de nature à faire suspecter la fidélité de l'armée.

Des troubles, suivis d'arrestations dont le nombre ne serait pas inférieur à 150, ont éclaté à Résina, localité voisine de Naples. Plusieurs détachements de troupes ont dû être envoyés pour rétablir l'ordre. Le Pungolo, de Naples, dit qu'au nombre des individus arrêtés se trouve le major de la garde nationale.

On écrit de New-York que M. Horatio Seymour a accepté la présidence

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 22 Août 1868.

JEANNE.

PAR

ANGELO de SORR.

I. (Suite)

— Mot d'atelier encore ! Après tout, je serais un égoïste, moi aussi, si je ne leur avais pas pardonné. — En effet, ce serait leur reprocher d'être heureux. — Tu as raison. Mais, enfin, vois. Georges doit arriver aujourd'hui. Mathilde sait que nous arrivons aussi, que fait-elle ? Au lieu de surveiller sa maison, elle abandonne tout. Elle a dû prendre un train ce matin et aller, à trente lieues, au devant de son mari. A cette heure, ils roucoulaient sur la ligne du Nord à raison de soixante-quinze kilomètres à l'heure. — Ils sont sur une bonne voie. — Je ne te conseille pas de la prendre, toi, cette voie-là ! — On arrive au moins. — On n'arrive à rien, te dis-je. D'ailleurs, là-bas, La reproduction est interdite.

de la république, conformément aux vœux et au programme du parti démocratique, dont il considère l'avènement comme la première condition de la paix et de la prospérité des Etats-Unis.

Les nouvelles les plus contradictoires continuent à circuler dans la presse d'Outre-Rhin sur la santé de M. de Bismark. Tandis que certains journaux prétendent que ses médecins lui conseillent de se tenir longtemps encore éloigné des affaires, d'autres annoncent son complet rétablissement et son prochain retour à Berlin. D'autres enfin, sans faire M. de Bismark ni plus malade ni mieux portant, attribuent à des causes purement politiques son séjour prolongé en Poméranie.

La presse allemande continue de s'occuper des questions dont la discussion a été ravivée par les manifestations du tir national de Vienne. Se plaçant dans l'hypothèse ou la Prusse violant les traités de 1866 comme elle a violé ceux de 1815, voudrait asservir l'Allemagne du Sud par des annexions violentes, la Presse de Vienne déclare que l'Autriche aurait le droit de remuer ciel et terre pour s'y opposer et de chercher des alliés en Allemagne ou ailleurs. Ce dernier mot est caractéristique.

De vastes incendies continuent à ravager certaines provinces de la Russie. En ce moment les forêts des environs de Narva sont en feu ; une épaisse fumée couvre la ville. Par suite de la durée extraordinaire de la sécheresse, le feu se propage avec une rapidité effrayante. Les pertes matérielles sont énormes.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 20 août.

Un incendie a éclaté hier soir à Morthumberland-House. Plusieurs objets d'art de la galerie des peintures de la collection de vases de Sévres, donnés par Charles X, représentant une valeur de 10 mille livres sterling ont été détruits. — Samedi il n'y aura pas de bourse.

Constantinople, 20 août.

Haver-Pacha, vient d'être nommé directeur des postes impériales. Ce choix est très bien accueilli par l'opinion publique.

en Allemagne, tu l'as vu ton futur beau-père; tu dois le connaître, maintenant.

— Je l'ai vu, c'est vrai, mais je n'ai pu ni lui parler ni me faire connaître. Il partit hier matin avant que je me présentasse à son hôtel. J'ai pris le train suivant.

— Et tu arrives le premier, tandis que mon cher neveu s'est arrêté en route pour attendre Mathilde ! Incorrigible, vois-tu, incorrigible ! Enfin, puisque tu vas devenir le gendre de la famille, je compte sur toi pour leur inspirer un peu de raison à l'un et à l'autre. Seulement, tu es bien jeune pour cela, et je crains...

— Ne craignes rien, général. Sur ma jeunesse, j'ai déjà prélevé dix années de travail. Il y a sur le seuil de la vie un temps que beaucoup jettent aux plaisirs, aux passions; moi, je l'ai dépensé à l'étude. Pour les joies du cœur, pour les douces émotions des premiers liens de la famille, grâce au ciel, je suis un enfant; pour la sûreté d'esprit, le gouvernement de la vie, je suis un homme. Et je sens que, bien qu'il y ait beaucoup à faire dans cet intérieur, j'y parviendrai.

Depuis un moment Plock, un plateau aux mains, se tenait en sentinelle sur le seuil de la porte.

— Maintenant continua le jeune homme, permettez-moi de profiter de l'absence de monsieur le comte et madame la comtesse. Je cours au ministère, car il s'agit pour moi d'une commande magnifique.

— Mais prends un verre de madère avant.

— Le madère n'est pas mon vin. A tout-à-l'heure.

Le général de Grandchamps s'étendit sur un canapé, près duquel Plock venait de placer une petite table. Et tout en dégustant la liqueur apéritive, il se disait :

— Ce garçon est peut-être trop sérieux. Certainement, cela me rassure pour le présent, mais pour l'avenir, ça m'inquiète. — Cet hôtel est charmant. Mon neveu a bon goût; et je comprends que la surveillance de ces travaux de construction l'ait empêché

Lisbonne, 18 août.

Des lettres de Rio de Janeiro, donnant des nouvelles du Paraguay à la date du 18 juillet, disent que, le 16, une reconnaissance en force avait été faite par les alliés sur Humaita. Après trois heures de combat, ils ont dû se retirer.

Madrid, 19 août, soir.

L'Impartial annonce, d'après des lettres de Palmas, (îles Canaris) que le général Dulce est gravement malade.

Correspondance Parisienne

Paris, le 20 août 1868.

L'Empereur a décidé, hier, en conseil de ministres, que les élections générales n'auraient lieu qu'en 1869, époque de l'échéance légale du mandat législatif de nos députés.

L'Empereur n'a pas voulu donner à la chambre actuelle ce vote de méfiance que conseillaient perfidement les ambitieux du lendemain. A quel moment d'ailleurs, l'Empereur eût-il décrété cette mesure ? Nous sortons des fêtes du 15 août, et Paris, l'armée, la garde nationale, les citoyens, les provinces ont donné au gouvernement des preuves manifestes de leur sympathie, de leur dévouement à la couronne; nous venons de souscrire un emprunt qui est sans exemple dans les fastes financiers des deux-mondes, qui affirme plus que toutes les démonstrations et plus que toutes les phrases, la confiance du pays envers la dynastie et envers le gouvernement.

L'heure n'était donc pas opportune ? Etait-elle juste au point de vue des rapports entre le Pouvoir et le Corps législatif ? Assurément non, puisque la chambre s'est hautement et courageusement associée à ces grands actes de libéralisme et de patriotisme qui marqueront l'année législative de 1867-1868 : les lois de la presse et des réunions, et la loi sur la réorganisation de l'armée. L'accord le plus complet n'a donc cessé de régner entre l'Empereur et les députés du suffrage universel.

Aucune cause ni politique ni administrative n'existant pour dissoudre la Chambre, l'Empereur a voulu respecter le droit des mandataires de la nation et le 31 mai 1869 seulement, le Corps législatif aura terminé son mandat.

Les nouvelles de Paris étant sans intérêt, je borne aux lignes qui précèdent mon courrier de ce jour.

Pour extrait : A. Laytou.

P. S. — Je reçois un journal italien la Nazione de Florence et je lis ce qui suit : « Le splendide résultat de l'emprunt et les manifestations chaleureuses qui ont accueilli l'Empereur à la revue sont deux faits qui méritent d'être remarqués surtout après le langage de l'opposition, qui prétend que l'Empereur n'osait se présenter au peuple et à l'armée. A d'autres époques on a vu le Souverain de la France condamné par ses ministres à renoncer aux revues, mais ces temps-là sont passés... Une conduite pusillanime eût été en opposition avec le nom et le caractère de Napoléon III. »

Vous le voyez, l'opinion de la presse étrangère est bonne à recueillir !

de venir me voir en Bourgogne.

— Ceci, général, ne me regarde pas, fit Plock qui s'intéressait sans doute au monologue du vieillard, mais je crois que madame la comtesse s'en est au moins autant occupée que M. le comte.

— Tu te permets donc des appréciations, Plock ?

— J'ignore bien un peu ce que c'est, mais, de temps en temps, lorsque je n'ai rien à faire, je cause avec mademoiselle Marianne, la femme de chambre.

— J'espère que tu ne penses pas à te marier ?

— Mais, pardon, général, car je suis même amoureux.

— Amoureux, toi !...

— Dame, quoique domestique, on n'est pas pour cela supérieur aux autres.

— Quel niais que ce Plock !... Quand je pense que j'en avais des milliers de cette force-là sous mes ordres !...

Mais une voix se fit entendre au dehors.

— Bien, bien, je trouverai, merci !...

— C'est la voix de Georges ! fit le général en se levant.

Un homme, jeune encore, trente-cinq ans tout au plus, apparut. Il était en costume de voyage, et à première vue dénotait une parfaite distinction.

— Mon cher oncle, comment vous portez-vous ?

Vous êtes seul ! Et madame la comtesse ?

— Ah ça, vas-tu jouer la comédie avec moi ? Est-ce que tu ne sais pas où elle est ta femme ? Ne te suit-elle pas ? Je comprends, vous n'avez pas osé rentrer ensemble. Joli exemple ! Ce sont les domestiques ici qui reçoivent le vieil oncle, le futur gendre. Monsieur, madame, sont dehors !... Voyons, comment va-t-elle ?

— Mais, mon oncle, je vous jure que je ne l'ai pas vue !... Tiens, Plock, débarrasse-moi de tout ça... A propos, j'attend ce matin un de mes amis, Frédéric Gerbier. Personne ne s'est présenté ?

— Personne, monsieur le comte.

LES INSTITUTEURS DÉCORÉS

Dans le tableau des nominations de la Légion d'honneur faites à l'occasion du 15 août, figurent trois instituteurs communaux :

M. Taratte, instituteur à Metz (Moselle);

M. Dupuis, instituteur à Rochechouart (Haute-Vienne);

M. Noyon, instituteur à Turlaville (Manche).

Après d'autres actes significatifs, celui que nous enregistrons est un visible témoignage de la sollicitude dont le gouvernement de l'Empereur entoure l'enseignement populaire et ceux qui s'y dévouent. Un maître d'école décoré, voir un maître d'école de village, comme M. Noyon, directeur de la classe primaire de Turlaville, la chose eût paru naguère exorbitante. On la trouve aujourd'hui naturelle et juste, comme on ne s'étonne point de voir un médecin, le docteur Nélaton, entrer au Sénat, un usinier, M. Schneider, présider le corps législatif, et un conserier de la Meurthe, le maréchal Niel, ministre de la guerre.

Etant pour la démocratie de fait, non de phrases, nous disons que son avènement réel se montre en de telles occasions. Et dès-lors, ajouterons-nous à l'adresse de ceux de nos concitoyens qui s'obstinent dans des illusions généreuses mais imprudentes, qu'est-il besoin de république, qu'est-il besoin de révolution ?...

L'empire démocratique, fondé par la nation tout entière, s'appuie sur elle, et cherche à récompenser partout le mérite éprouvé, les services rendus. Il ne dédaigne point, loin de là, les personnalités qui représentent les grands noms, les grands souvenirs, les grands dévouements du passé. Il les associe à l'œuvre d'émanicipation qu'il a entreprise, heureux d'un concours dont profitent à la fois le pays, le gouvernement et l'ancienne aristocratie elle-même. Mais plus de distinctions conventionnelles, plus de privilège abusif. Le chemin de la fortune, de la célébrité, est ouvert à tous. La devise du temps présent est celle du testament lacédémonien : au plus digne !...

C'est pourquoi nous voyons la croix de la légion d'honneur sur l'habit du maître d'école, sur la robe du desservant, sur la blouse du fermier, lorsque ces apôtres du devoir l'ont méritée par la vertu, par le courage, par les services. L'empereur vient de la donner au pompier Thibaut, qui a bravé dix fois la mort pour sauver les victimes de l'incendie de la rue Saint-Antoine. Croyez-vous que cette croix-là ne brille pas aussi sur un noble cœur ?...

— Tu l'introduiras dès son arrivée. Vous permettez, n'est-ce pas, mon oncle. Il s'agit d'une affaire très-sérieuse.

— Mais, je vais te laisser, car je ne suis pas encore monté dans l'appartement que tu m'as fait préparer dans ton nouvel hôtel. A quel étage m'as-tu mis ?

— A quel étage ? fait le comte embarrassé... Mais c'est ma femme qui a donné les ordres, puisque j'arrive à l'instant.

— Eh bien ? as-tu bien voyagé, bien travaillé ?

— Mais, oui, mon oncle ?

— Apportes-tu un chef-d'œuvre... Ah, je t'ai amené un rival, Henri de Valcreuse...

— Te l'a dit, veux-tu dire.

— Enfin, si vous le voulez !...

— Et, avoue donc, que diable, au résumé ce n'est pas un crime d'aimer sa femme... cela arrive quelquefois... — Voyons, je te laisse, indique-moi le chemin, est-ce par ici, par là ?

— Le chemin de quoi ?

— Mais de mon appartement ? Tu as l'air tout ahuri.

— Par ici.

Le général ouvre la porte indiquée.

— Comment !... par ici !... Mais c'est un cabinet sombre...

Le comte sonna avec impatience. Plock se présente aussitôt.

— Mais, accompagne-donc mon oncle chez lui, que diable !

— C'est bizarre ! se dit le général... mon neveu n'a pas l'air de connaître du tout les dispositions de son hôtel... C'est l'amour qui le trouble !... pauvre garçon !...

Plock l'introduisit dans son appartement.

— A quelle heure déjeune mon neveu !

— Mais, général, je l'ignore... il y a si longtemps !... Et...

LA FRANCE.

L'opinion publique applaudira à la haute distinction conférée aux instituteurs de Metz, de Rochechouart et de Turlaville, comme elle a sanctionné celles dont furent l'objet l'an dernier, lors de l'exposition universelle, des ouvriers supérieurs dans leur état et, il y a peu de semaines, au concours de Rouen, des cultivateurs renommés dans la contrée. Quant aux instituteurs primaires, ils se sentiront tous honorés dans la personne de leurs collègues. Plus d'un même rêvera, lui aussi, le ruban pourpre et l'étoile nacrée. Ce rêve peut devenir une réalité, le décret du 15 août en est la démonstration.

LAFFITE.

NOUVELLE DE POLOGNE.

Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance adressée de Varsovie à un journal allemand :

« Quoique tous ceux qui ont pris part à l'insurrection de 1863-64 aient été depuis longtemps jugés, exécutés ou exilés en Sibérie ou passés au knout, pourtant la commission d'enquête n'a pas encore été supprimée et découvre toujours de nouvelles victimes en étendant ses poursuites. — Les amnisties décrétées par l'Empereur auraient dû mettre un terme à l'activité de cette commission, mais comme elle est restée en fonctions, il est naturel qu'elle cherche tous les prétextes pour se maintenir. Ainsi, on vient d'arrêter le chirurgien Dlugotz accusé d'être l'auteur du meurtre de Hermann qui a eu lieu le 5 octobre 1863 dans l'hôtel de l'Europe à Varsovie. Il a été prouvé que Hermann a été tué traitreusement par un malfaiteur et que ce dernier a été découvert, jugé et exécuté en 1865, puisqu'il a tout avoué : mais avant lui trois autres innocents avaient été pendus comme coupables de ce meurtre. En Russie, il ne faut s'étonner de rien, le ci-devant gouverneur de Lithuanie Mourawieff, a fait pendre deux frères Rekowski et un troisième ensuite parce qu'il les soupçonnait d'avoir participé au meurtre prémédité de Domejko. Ce n'est que plus tard qu'on a pris et supplicié le véritable auteur de ce crime, le nommé Bienkowski. »

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

Le Constitutionnel regrette de ne pas avoir été compris par l'Opinion nationale : « Cette feuille et la majeure partie des journaux d'opposition n'ont cessé, depuis deux ans, écrit M. Edouard Simon, de rechercher toutes les causes de conflit, tous les points litigieux qui peuvent exister quelque part dans le monde, pour démontrer que la paix générale courait des dangers et que la France serait impliquée dans des conflits prochains. Or, nous n'avancions rien de trop en disant que toutes les fois qu'un journal étranger accuse le gouvernement impérial de nourrir des projets belliqueux, il emprunte ses meilleurs arguments à quelque feuille d'opposition française. Ces alarmes jetées à la légère dans le public, coportées dans les journaux de tous pays, voilà les seules causes de l'incertitude, si incertitude il y a, ainsi que l'assure l'Opinion nationale. »

II.

Demeuré seul, le comte Georges de Grandchamps se promena dans le salon, soucieux, comme embarrassé de lui-même. Il s'arrêtait aux croisées, levant les rideaux et regardait au dehors. On eût dit un étranger s'annuyant dans un salon, un visiteur qui attend. Il sonna au hasard au premier cordon qu'il aperçut. Le loquace Plock se présenta. — Ainsi, c'est toi qu'on nomme Plock ? — Oui, monsieur le comte. — A-t-on prévenu madame de mon arrivée ? A quelle heure a-t-elle reçu ma dépêche ? — Il était près de sept heures. Après l'avoir lue, madame a donné ordre d'atteler et s'est fait conduire au Sacré-Cœur. — Elle est allée chercher Jeanne. On a porté mes bagages ? — Oui, monsieur le comte; je les ai fait mettre dans la chambre verte, l'appartement que madame a donné ordre de préparer pour monsieur. — C'est bien. Laisse-moi. Plock se retira. — La chambre verte ! dit le comte lorsqu'il

Le journal la France, écartant les atténuations, les tempéraments dont, quelques journaux usent pour expliquer le résultat de l'élection dans la deuxième circonscription du Jura s'exprime ainsi sous la signature de M. Garcin : « Le fait reste, et il garde sa signification qu'il ne faut ni exagérer ni amoindrir. M. Grévy ne s'est présenté ni en ami ni en défenseur de nos institutions. Il n'a rien fait pour enlever à sa candidature le caractère que son nom seul devait lui donner. C'est dans cette situation qu'il a été nommé, soutenu par le Siècle, patronné par M. Berryer, ralliant toutes les nuances hostiles dans la couleur démocratique. Ce résultat prouve que le temps des élections faciles et loin de nous, et que l'heure de la lutte est arrivée. Les conservateurs libéraux peuvent y recueillir plus d'un genre d'enseignement. Ils peuvent voir que l'esprit public est partout en éveil, et que ce n'est plus seulement par les grandes agglomérations urbaines que leurs adversaires cherchent à pénétrer au cœur de la place. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

La Patrie dément le bruit répandu à nouveau depuis quelques jours, d'une convocation prématurée des électeurs de l'empire. La feuille du soir ajoute :

« Le Corps législatif tiendra donc une sixième session, et nous avons lieu de croire, quant à présent, que cette session, qui devra être close le 31 mai 1869, sera ouverte en décembre prochain. »

— Les équipages de la cour sont partis ce matin pour le camp de Chalons où l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial, sont attendus dimanche.

— L'Empereur vient d'envoyer aux préfets des départements qui ont le plus souffert des derniers orages, des secours à distribuer aux localités et aux familles éprouvées. M. le Ministre de l'Intérieur a envoyé des sommes importantes pour la même destination.

— On annonce la nomination de M. Faré, actuellement secrétaire général du gouvernement de l'Algérie, aux fonctions de directeur général des forêts, en remplacement de M. Laydeker, admis à la retraite.

— Mgr Lavignerie, archevêque d'Alger, est malade au château d'Issy, qu'il occupe en ce moment.

— On lit dans un journal :

« La nomination de M. de Sartiges au Sénégal fait prévoir son prochain départ pour Rome. Depuis quelque temps, on parlait de ce changement qui serait, si nous sommes bien renseignés, le signal d'un mouvement considérable dans nos postes diplomatiques. Parmi les bruits qui circulent, nous signalons celui de l'envoi à Rome du prince de La Tour d'Auvergne. On sait que ce diplomate a laissé au Vatican les meilleurs souvenirs. »

— Il est positif que c'est faute de trouver un imprimeur pour son pamphlet que le n° 12 de la Lanterne n'a pas paru à Paris. Cette mésaventure fait dire au Pays :

« Juste retour, Monsieur, des choses d'ici bas. » Vous rossiez l'imprimeur, et vous n'en trouvez pas.

fut seul, ah ! oui, une nuance qui m'a bien trompé !... Ah bah !... à quoi bon faire des réflexions pareilles !... On dirait, ma foi, que je me reproche quelque chose !... Je suis artiste; j'ai vécu en artiste, gaiement, follement, et le seul d'un intérieur de famille suffirait pour me troubler !... Ce serait trop fort. Le comte Georges de Grandchamps n'a de comptes à rendre à personne... et quand je connaîtrais les coloirs et les escaliers de chez moi, eh bien ! j'y serai si bien à l'aise que l'oncle et le genre n'y verront rien !... Ah ! voilà l'éternel Plock, ce sera mon guide dans ce monument conjugal. Plock, entendant son maître causer tout seul, n'osait l'interrompre. — Eh bien ! que veux-tu ? — Monsieur Frédéric Gerbier. — Mais qu'il entre !... Monsieur Frédéric Gerbier était un gros jeune homme, bien mis, bien frais, une bonne nature satisfaite; en un mot, tout ce qui dénote l'homme de bourse, de banque, le manieur d'argent. Amis de collège, le comte de Grandchamps et lui avaient continué leurs bonnes relations dans le monde, n'ayant, grâce à leurs fortunes respectives, aucune raison pour se séparer. — Mon cher Georges !... — Ah ! je suis heureux de te revoir ! — Tu reviens donc à Paris, grand voyageur !... Car, enfin, il y a des années que nous ne nous sommes vus. — C'est vrai. — Tu es toujours jeune. On ne vieillit pas sur les grandes routes. — Plus en France, depuis l'abolition des passeports, cette photographie primitive... mais à l'étranger, c'est très-différent ! — Et la peinture ? — La peinture... Comment ! tu te rappelles que je faisais de la peinture autrefois ?

— Au sujet du procès de la Lanterne, M. Edmond About écrit ceci :

« Disons-le franchement, la saisie de la Lanterne n'a étonné personne, ce qui paraîtra étonnant, c'est qu'elle n'ait pas été saisie plutôt. Un pouvoir qui se laisserait piétiner indéfiniment, sans se défendre, ne serait réputé ni bon, ni bonasse, mais bel et bien suspect de paralysie sénile. La patience de nos hommes d'Etat sous cette grêle de horions m'a rappelé l'histoire du Marseillais qui dit à chaque nouveau coup : « Laissons-le faire; nous verrons bien où il veut en venir ! »

On voit à la devanture de plusieurs épiciers de Paris des boîtes à biscuits affectant une forme de Lanterne, avec cette inscription : « Histoire friande, par Henri Rochefort. »

Mon Dieu ! qu'ils ont donc d'esprit, ces parisiens, surtout les épiciers !

— L'affaire de l'Electeur poursuivi pour excitation à la haine et au mépris du Gouvernement vient d'être remise au vendredi 4 septembre.

— Le tribunal correctionnel (6<sup>e</sup> chambre) a rendu son jugement par défaut dans le procès en diffamation intenté par MM. Emile et Isaac Péreire contre MM. Halbronn, gérant de la Presse, et Mirès.

M. Halbronn a été condamné à 500 francs d'amende; M. Mirès à 2,000 fr., et aux frais de l'insertion du jugement dans dix journaux au choix des plaignants. Quant aux dommages-intérêts, ils seront fixés ultérieurement par état.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Aniane (Hérault), 16 août. — La vigne se présente mal, la plupart des raisins sont secs. La récolte sera mauvaise; on commencera les vendanges à la fin du mois.

Les vins de la dernière récolte sont très-rare; le peu qui reste encore chez le propriétaire s'est bien conservé.

Blaye (Gironde), 16 août. — Encore quelques jours du régime caniculaire que nous éprouvons en ce moment, et nos vignes ne tiendront pas ce qu'elles promettaient dans le principe.

Les grains de raisin, resserrés par la chaleur, se développent bien lentement, et si la pluie ne vient pas les ramollir, il est à craindre que les apparences de quantité ne soient notablement réduites.

Châteauneuf-Calmier (Vaucluse), 16 août. — Nous avons eu de la grêle vers le milieu du mois de juillet, qui a fait passablement de mal dans les quartiers de la commune qui ont été atteints. Par suite de cela ou autres maladies, la récolte sera diminuée d'au moins un cinquième.

Les vins ont conservé leurs divers prix, mais ils sont délaissés dans ce moment.

D'après ce que vient de me dire un propriétaire du pays, il est certains endroits où la grêle a passé qui ne seront pas vendangés du tout.

Gigean (Hérault), 16 août. — La sécheresse persiste toujours; nous avons depuis quelques jours du brouillard, qui nous ferait beaucoup de bien s'il continuait, mais nous n'avons pas de pluie. La récolte sera précocée. Dans certains quartiers de notre vignoble, les raisins ont déjà atteint leur maturité. Si le temps continué, nous comptons commencer les vendanges avant la fin courant.

Montcuq (Lot), 16 août. — De mémoire d'homme on n'a vu une récolte si brillante et si riche : dans la nuit du 26 au 27 juillet dernier, plus des trois quarts de ces magnifiques espérances ont été enlevées aux propriétaires, sur un rayon de cinq à six kilomètres, par une grêle épouvantable.

Montpierreux, par Auxerre (Yonne), 16 août. — L'Auxerrois et le canton de Chablis touchaient à une des plus belles vendanges qu'eût vues le siècle. Ils allaient faire de l'argent pour dix années. Vendanges, espérances, la tourmente de la nuit du 16 a tout en-

Je crois bien, tu as failli faire mon portrait.

— Ces financiers, toujours le mot pour rire — avant la bourse; eh bien ! j'ai visité tous les musées de l'Europe; je connais les collections célèbres... mais, c'est tout.

— Et tu n'as pas travaillé ?

— Les véritables artistes, vois-tu, Frédéric, se reuferment dans un atelier et produisent. Ceux-là ont au cerveau un foyer ardent d'où jaillissent les conceptions et les œuvres; mais ceux qui, comme moi, se mettent à courir le monde, font fausse route... J'ai cru, en effet, longtemps que je menais une existence d'artiste. Erreur ! Je vivais tout simplement comme un inspecteur des beaux-arts; mais, parlons d'autre chose.

— Soit, parlons d'autre chose... Tu m'as écrit... Madame la comtesse de Grandchamps est en bonne santé ?

Georges, sans répondre, fit un tour dans son salon.

Est-ce que cette question est indiscrète ?

— Non, das du tout. Tu me demandes si madame de Grandchamps est en bonne santé ?

— Oui.

— Combien y a-t-il de temps que tu l'as vue ?

L'hiver dernier chez M<sup>me</sup> d'Ambarès.

— Eh bien ! c'est à moi à t'adresser la question que tu m'adresses.

Je n'ose te comprendre.

Le comte alluma un cigare avec la sage lenteur de celui qui, vis-à-vis de son interlocuteur, a besoin de réfléchir; et la manière dont il jeta son allumette indiquait qu'il venait de prendre une résolution bonne ou mauvaise.

— Au fond, mon cher Frédéric, je ne dois pas me gêner avec toi et je vais te dévoiler le secret de mon intérieur; prends ce cigare, allume-le, et, avant qu'il soit fini, tu sauras l'état de son ménage.

— Je l'écoute.

glouti. La vigne est hachée dans certaines places; dans les moins éprouvées, elle est dépouillée des huit dixièmes de ses grappes.

Plus un légume dans nos champs. A minuit le sol était blanc de grêlons gros comme des balles.

Le désespoir a remplacé la joie au milieu de nos laborieuses populations.

(Extrait du *Moniteur Vinicole*).

Chronique locale.

M. Esménard, rédacteur en chef de l'Indépendant du Lot, continue d'une façon pleine de noblesse et de dignité, sa brillante polémique.

Il nous envoie l'huissier...

M. Esménard veut, à tout prix, l'insertion de sa prose dans nos colonnes. Nous aurions envie de lui refuser cet honneur, — même après sommation, — mais il nous revient de toutes parts que ces Messieurs de l'Indépendant ne seraient pas fléchés d'engager un procès, — qu'ils savent perdu d'avance — dans le but unique d'acquiescer de la notoriété par le scandale.

Il y a vraiment des gens qui ont toutes les audaces !...

Eh bien ! Messieurs de l'Indépendant, nous voulons vous éviter les frais de la guerre, et puisqu'il vous plaît de faire parade de vos gentilles, nous allons vous promener derrière notre char, dans le département tout entier.

Nos lecteurs nous pardonneront, espérons-le, cette exhibition si peu de leur goût.

LOUIS LAYTON.

Journal du Lot COURRIER.

A M. l'Anonyme du Journal du Lot.

Gourdon, 10 août. Monsieur, j'ai lu la lettre que vous avez adressée de Gourdon au rédacteur du Journal du Lot, et je n'ai pas tardé à me convaincre que le joyeux Layton avait trouvé en vous un pendant distingué, un collaborateur digne de lui.

Avant de lire votre prose, la chose m'eût paru difficile, je l'avoue : maintenant il ne m'est plus permis d'en douter.

Mais permettez-moi, monsieur, de verser, tout d'abord, une larme sincère sur votre infortune. En vérité, vous jotez de malheur, car, dès votre première ligne, vous prenez vous-même le soin de nous avertir que vous n'êtes pas sérieux. Aussi peu respectueux pour notre belle langue que pour tout ce qui appelle le respect des honnêtes gens, vous débutez par une faute de français qui prouve surabondamment que vous n'avez pas fait des études assez complètes pour avoir le droit de critiquer quoi que ce soit.

Nous ne sommes pas, dites-vous, de ceux qui PENSONS (1) que... Ou diable, monsieur, avez-vous fait vos humanités ? Je pourrais relever dans votre épître bien d'autres irrévérences envers Vaugelas, mais je m'en tiens là, car je n'ai pas accepté la rude tâche d'achever l'éducation littéraire des écrivains officiels. J'aurais trop à faire.

Voilà pour la forme. Quant au fond, laissez-moi vous dire qu'il est encore plus pitoyable. (1) Nous pourrions relever 100 coquilles plus graves dans l'Indépendant

Nous remercions donc nos

— Tu connais mon oncle; tu sais que c'est lui qui nous a mariés; eh bien ! le brave oncle a caressé toute sa vie deux rêves.

— Ce n'est pas beaucoup.

— Premier rêve : celui de la famille; voir près de lui, dans une parfaite union, son neveu et sa nièce.

— Ce rêve s'est réalisé.

— Oui, oui... Second rêve : de cette union naîtrait un petit neveu qui deviendrait un jour un militaire comme lui.

— Et vous lui avez donné une nièce.

— Oui, Jeanne, un ange; Jeanne qui sort aujourd'hui du couvent, et dont la présence va réjouir cet intérieur abandonné.

— Abandonné !... Je ne te comprends pas. Et quel âge a-t-elle, ta fille ?

— Bien près de dix-sept ans; nous la marions.

— Si tôt ?

— Ah ! notre oncle n'abandonne pas sa marotte... la famille d'abord... un intérieur patriarcal... et un héritier militaire après. Il y met de l'obstination; il arrivera.

— Mais, laissons ces détails; tu nous a vus dans les premiers temps de notre mariage; tu as été témoin de notre bonheur ?

— Qui s'est continué sans nuages.

— Tu parles comme un livret d'opéra-comique.

— Cela m'est permis; je suis de la finance et non des lettres.

(La suite au prochain numéro).

Nous recommandons à nos lectrices, le magnifique journal illustré, la Saison, paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. Gravures noires et colorées Bureaux : 53, rue Vivienne, près le boulevard, Paris.

adversaires de l'apreté qu'ils s'efforcent de donner à leurs attaques; cela nous met plus à l'aise. Nous prenons acte de leur hostilité, laissant à qui il appartient le soin de se prononcer entre leurs tentatives ou les nôtres. La nouvelle du jour est l'apparition, longtemps annoncée et longtemps attendue, du journal de l'opposition. Il s'intitule l'Indépendant. La rédaction en est confiée à deux écrivains dont le premier, M. A. Esménard du Mazet (un nom fait s'il en fut pour ne pas passer inaperçu, mais que nous avouons en toute humilité, nous avoir été totalement inconnu jusqu'ici), est chargé du bulletin politique. On prétend bien qu'il aurait eu quelques accointances avec le Constitutionnel; cela nous semble difficile à croire, n'admettant pas que la même plume, comme le sabre de M. Prudhomme, serve à défendre nos institutions et au besoin à les combattre. Quoiqu'il en soit, c'est lui qui doit nous parler des bas-fonds du despotisme, des délices d'une avariante Capoue, exhumé à propos du Ministre de l'Intérieur les cendres un peu refroidies de Tamerlan, le tout à la gloire des grands exploiters de petites baïnes, et pour en arriver tout doucement à débiter une candidature opposante.

Comme l'ours de la fable, vous commencez par enlever sur le pauvre Layton — qui, j'en suis convaincu, n'a, en tout ceci, d'autre tort que de trop mériter le ciel — un pavé de taille à écraser le journaliste officieux le plus ferme sur ses jambes et l'on sait, de reste, que ce n'est pas là son cas. Vous dites : Quand on n'a pas de contradicteur, il est assez facile d'avoir raison. Voyons, pour qui donc le prenez-vous, ce bon Layton? N'a-t-il pas reçu, avec les annonces judiciaires, l'investiture préfectorale et accepté, par suite, l'honneur de défendre les actes indéfendables du gouvernement? Je reconnais qu'il s'en acquitte assez mal, mais vous, monsieur, qui venez lui apporter l'appoint de vos fautes de français et de votre ignorance politique, croyez-vous que vous vous en acquittez mieux? Plus bas vous me faites la grâce de me prendre personnellement à partie et vous vous livre, à propos de mon nom, à des réflexions qui prouvent une fois de plus que vous n'avez jamais été lauréat d'aucun concours général. Si vous aviez feuilleté le dictionnaire historique de Bouillet, vous l'auriez trouvé ce nom, qui vous est totalement inconnu. Mais à propos, et le vôtre, que vous cachez si héroïquement sous le voile de l'anonymat, où le trouverai-je inscrit, s'il vous plaît? Ne serait-il pas concélébré, par hasard, sur les registres de la préfecture de police, entre ceux de MM. Staminier et Marchal, dit de Bussy? En tous cas il serait là bien à sa place, et encore ces messieurs pourraient vous dire qu'ils valent mieux que vous, car eux, au moins, ont le cynique courage de signer les déjections de leur plume. Vous m'ajoutez ensuite à la figure une insulte qui serait pour vous un honneur; vous m'accusez d'avoir écrit au Constitutionnel. C'est vrai, et j'en rougis point, car je n'ai pas les mêmes pudeurs que vous. J'ai écrit dans ce journal, que vous considérez, j'ignore pourquoi, comme une léproserie, mais je n'y ai jamais écrit un seul mot de politique. Je m'occupe alors de littérature, chose que vous auriez quelques besoins de faire aujourd'hui. Vous me reprochez avec tout cela d'être violent; voilà un reproche qu'assurément on ne vous adressera pas, car, pour être violent, sans atteindre au grotesque, il faut être entier et vous monsieur, vous n'avez tout l'air d'avoir subi la castration officielle. Je n'ai pas besoin d'ajouter que si j'ai consenti à vous répondre, sur les quelques points de votre lettre qui s'adressent plus particulièrement à moi, je ne puis vous suivre sur le terrain de vos perfides et maladroites insinuations. La personne que vous voudriez mettre en cause est trop au dessus de vos attaques, pour que les éclaboussures de votre venin anonyme puissent arriver jusqu'à elle. D'ailleurs, en foudroyant l'Indépendant du Lot, nous nous sommes promis de ne discuter que les principes, laissant de côté les particularités. Or, si vous voulez discuter les principes, je le veux bien; mais, commencez par enlever votre masque, pour que nous sachions si l'on peut lutter contre vous sans se compromettre par trop. Plus qu'un mot; je tiens à constater que c'est vous qui, sans provocation, nous avez attaqué. J'ai un intérêt majeur à établir notre situation respective, car ce n'est pas la première fois que j'ai à repousser les attaques des écrivains de préfecture, et je sais par expérience que, dès que ces messieurs se trouvent à bout d'argument, ce qui arrive vite, ils s'empressent de chercher un refuge dans le sanctuaire de Thémis vengeresse. Le curieux de la chose, c'est qu'après vous avoir indignement provoqué ils trouvent le moyen de se poser en victimes en martyr, et on a vu des tribunaux se laisser prendre à leur air de sincérité, et se laisser attendrir par leurs larmes de crocodile. Comme on connaît ses saints on les honore!

nature portent en elles-mêmes leur réfutation. — L'opinion publique a déjà fait justice. LOUIS LAYTON. AU FATAL ESMENARD Ce matin, dès l'aube, le vapoureux Esménard chantait... Il chantait... et, l'archet caressant les cordes de sa contrebasse, l'instrument soupirait un andante solennel. ... Et le vapoureux Esménard réveillait les échos de sa voix mélancolique : Est-ce ma faute à moi... ? Mexique... Prussification de l'Allemagne. Armée de treize cent mille hommes... Milliards! Milliards! Milliards! O fatal Esménard! Génie des désillusions!... Pourquoi faut-il qu'à vos premiers accents le charme s'évanouisse!... Pourquoi faut-il que la réalité plate succède si vite, au rêve enchanté!... Est-ce ma faute à moi si, métamorphosé en Patachon, vapoureux Esménard, vous serinez... vous serinez encore... vous serinez toujours... votre fatale complainte... Le joyeux et folâtre LAYTON. COUR D'ASSISES. Présidence de M. CASSAGNEAU, Conseiller près la Cour Impériale d'Agen, chevalier de la Légion d'Honneur. Audience du 18. Delpeyroux, Jean, cultivateur, âgé de 42 ans, de la commune de Montfaucou, comparait, mardi dernier, devant le Jury, pour répondre à l'accusation d'homicide volontaire sur la personne de Meillet, qu'il accusait d'entretenir des relations criminelles avec sa femme. L'accusé a déclaré qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer Meillet. Le Jury a reconnu Delpeyroux non coupable sur la question d'homicide volontaire. Meillet a été acquitté. Ministère public : M. Fernand Dupré, substitut. Défenseur : M. Emile Dufour, avocat. Audiences des 19, 20 et 24 août. Affaire Maury (Baptiste), et Ardouil François. — Assassinat. Une foule énorme envahit le péristyle du Palais et la salle d'audience. Deux vieillards sont assis au banc des accusés : l'un est boiteux, incapable en apparence de toute mauvaise action, c'est pourtant le principal auteur du crime horrible qui fut commis il y a quelques mois sur les bords de la Dordogne, non loin du village de Creysse. L'autre, est le complice, sa figure est impassible; il nie avec une persistance que les charges les plus lourdes n'ébranlent point. Plus de trente témoins sont entendus. Voici d'après l'acte d'accusation les détails du crime : « Dans la matinée du lundi, onze mai dernier, vers sept heures, le sieur Bourdet, se rendait à une propriété qu'il possède sur les bords de la Dordogne; il aperçut non loin de la rive, un objet à demi submergé qu'il prit pour un paquet de vêtements ou du linge. Il s'arma d'un crochet de pêcheur, ramena le paquet vers le bord, et s'aperçut bientôt que c'était le cadavre du nommé Ferlandos, espagnol d'origine, demeurant à Cuzance. Il avait passé à Creysse la journée de la veille, en compagnie des nommés Maury et Ardouil. Conduit par eux dans tous les cafés et dans les auberges, il était le soir dans un état complet d'ivresse et ne pouvait marcher que soutenu par Maury. » A la nouvelle de la découverte du cadavre de Ferlandos, une émotion profonde se manifesta au sein de la population de Creysse qui, la veille avait été témoin de ces scènes d'ivrognerie. Plusieurs personnes se rendirent chez Ardouil, pour lui demander des explications sur l'accident qui avait pu occasionner cette mort. On trouva Ardouil buvant en compagnie de Maury. Ce Maury est tailleur au village de Cuzance. Il était venu le dimanche, 10 mai, passer la journée, à Creysse avec Ferlandos. Ils étaient rendus chez Ardouil et tous les trois ne s'étaient plus quittés de la journée. » Dès que Maury apprit la mort de Ferlandos, il manifesta le plus grand étonnement et il se dirigea avec Ardouil, vers le lieu où l'on avait découvert le corps. Arrivé là, Maury fut obligé de reconnaître que des ciseaux de tailleur, retrouvés sur le lieu du crime et portant des traces de sang étaient sa propriété; bientôt on retrouva un lien de chemise et on constata qu'il manquait à la chemise de Maury, d'où il avait été arraché. Les vêtements de Maury étaient souillés de sable et mouillés. On constata même que sa chemise était tachée de sang. — Au même instant un témoin, le sieur Drapy, se retournant vers Ardouil dont l'attitude devenait de plus en

plus embarrassée, lui demanda d'où il venait à trois heures du matin, quand il l'avait vu rentrer chez lui, revenant du côté de la rivière. Comme Maury, Ardouil ne put donner que des réponses vagues et embarrassées et on fut convaincu que le malheureux Ferlandos aurait été lâchement assassiné par eux, alors que son état d'ivresse le mettait dans l'impossibilité de se défendre. Les hommes de l'art procédèrent à l'autopsie du cadavre et constatèrent sur la tête les traces de 15 blessures aux suites desquelles ils n'ont pas hésité à attribuer la mort. Ils constatèrent en outre que ces blessures avaient été faites avant la chute du corps dans l'eau; que la mort avait été antérieure à cette chute et que cela était suffisamment indiqué par l'état de l'estomac et des poumons. Maury n'a pu lutter contre les charges accablantes qui se réunissaient contre lui et bientôt il a avoué que c'était lui qui avait donné la mort à Ferlandos. Depuis longtemps il avait formé le projet de se débarrasser de cet homme, et il avait tenu à cet égard les propos les plus graves. Il était même allé jusqu'à dire quelques mois avant le crime qu'il serait bien heureux que Ferlandos disparût, parce qu'alors la femme Ferlandos et lui seraient bien tranquilles. Dans la journée du 10 mai, Maury et Ardouil se trouvaient à 8 heures et demie du soir, en compagnie de Ferlandos chez l'aubergiste Vitrac Ferlandos, était tellement ivre que la femme Vitrac, fit tous ses efforts pour les retenir. Mais Maury s'empressa de répondre qu'il ne débranchait jamais; Ardouil les avait quittés une demi-heure avant en prononçant les paroles, qu'il n'a pu expliquer : « la commission sera faite ce soir. » Maury soutenant Ferlandos avec la plus grande peine sortit de l'auberge et se dirigea avec lui vers la Croix de Mabil. Là, au lieu de prendre le chemin de St-Sozy, qu'il devait suivre pour revenir à Cuzance, il entraîna la victime au bord de la Dordogne. L'heure était venue pour Maury de réaliser son criminel projet. En vain essayait-il de prétendre que Ferlandos, lui a cherché querelle et la frappé. Celui-ci était tellement ivre qu'il tombait à chaque pas. Voici d'ailleurs comment l'accusé lui-même raconte cette partie du drame : « Après avoir frappé Ferlandos, avec ma béquille et l'avoir renversé, je lui portai plusieurs coups de pierre à la tête. Je croyais l'avoir tué ainsi, mais pour en être certain je le fis rouler dans la rivière dont nous n'étions éloignés que de six pas. J'entraî moi-même dans l'eau et avec une main tenant sous l'eau la tête de la victime, je le frappais à coup de cailloux de l'autre. » Après le crime, Maury est revenu à Creysse et a couché avec Ardouil. Maury a prétendu qu'Ardouil n'avait pas été, son complice. Mais outre que ce dernier avait été vu à 3 heures du matin, il existe contre lui d'autres charges : Dans la journée du onze, il disait à ceux qui le gardaient à vue : « Si vous étiez de bons enfants, je vous dirais tout... » Mais le retour de Maury l'empêcha de parler. Un peu plus tard, Maury faisant quelques aveux, Ardouil lui dit : « Tais-toi, il n'y a que toi et moi qui savons tout... » Tout prouve donc qu'Ardouil et venu en aide à Maury pour assassiner Ferlandos, le mari d'une femme dont Maury était l'amant. Ardouil a d'ailleurs une réputation détestable. Aucun incident digne de remarque ne se produisit au cours des débats. M. de Calmels-Pontis, soutient l'accusation. M. Duc, présente la défense de Maury. M. Delpy, celle d'Ardouil. Les Jurés ayant mitigé leur verdict affirmatif par l'admission des circonstances atténuantes, la cour a condamné : Maury, aux travaux forcés à perpétuité et Ardouil à 10 années de réclusion. Audience du 21 août. Affaire Delrieu Géraud. — Attentat à la pudeur. Cette affaire a été jugée à huit clos. Reconnu coupable par le jury, le sieur Géraud a été condamné à 8 années de travaux forcés. Ministère public : M. Bouic. Défenseur, M. Lurgue. Cette affaire est la dernière de la session. Par décret du 15 août, S. Exc. le maréchal d'armées, est nommé président du conseil général pour la session de 1868; — vice-présidents : M. Delheil, député, et M. le comte Murat, député; — secrétaire : M. Besse de Laromignière, vice-président du tribunal civil de Cahors. M. l'abbé Amadien, né en 1797, curé de Lugagnac depuis 1833, est mort samedi à la suite d'une longue maladie. ECOLE COMMUNALE DE CAHORS. Lundi dernier, a eu lieu sous la présidence de M. Bessières, maire de Cahors, la distribution des prix de l'école communale. Malgré la pluie abondante qui est tombée tout le jour, une affluence considérable s'était rendue dans les vastes salles de l'Etablissement où avait été improvisé le théâtre. Un nombreux clergé, de hauts fonctionnaires appartenant aux diverses administrations, les officiers de la garnison, etc., occupaient les fauteuils de l'estrade d'honneur. A 3 heures, la fanfare St-Cécile a salué l'arrivée du président, qu'assistaient M. l'Inspecteur d'Académie et M. le vicaire-général Blavier. Aussitôt, quelques élèves s'étant détachés des rangs, ont débité, avec beaucoup d'intelligence et d'aplomb, un intéressant dialogue sur l'Art d'être heureux. M. Blavier, a ensuite prononcé le discours suivant : Chers enfants, L'année dernière je vous disais : souvenez-vous de vos devoirs envers vos parents, soyez pour eux

pleins de respect, d'obéissance et d'amour. Je viens cette année, vous parler du grand devoir de l'obéissance, ce grand devoir, dont l'accomplissement sera toujours, tout-à-la-fois, une preuve et une garantie de votre respect et de votre amour. L'obéissance!... ce devoir est bien peu compris de nos jours, qu'elle autorité n'est pas contestée?... cette autorité si sainte, si douce du père, de la mère éprouve elle-même des résistances. Le souffle révolutionnaire s'est fait sentir jusque dans le sanctuaire de la famille, il produit ses ébranlements jusqu'au pied du foyer domestique. Où trouve-t-on, aujourd'hui, ces enfants qui se font un devoir et, tout à-la-fois, un bonheur de prévenir les desirs de leur père, de leur mère, et, qui, en toutes choses, veulent avoir leurs conseils, attendre leurs ordres!... Hélas! pénétrez dans un grand nombre de familles, de ces familles telles que les fait ce progrès à rebours, qui, bientôt, nous fera regretter les mœurs païennes elles-mêmes. Quels sont ceux qui prient, qui sollicitent, qui demandent grâce et merci?... Ce n'est pas ce jeune homme, cette jeune fille, sans expérience, sans connaissance des hommes et des choses, ce jeune homme, cette jeune fille qui n'ont encore vécu que des soins et des labeurs d'autrui!... non. C'est ce père courbé sous le poids des ans et des fatigues de ses longs et pénibles travaux, c'est cette mère, hier, encore, nourrissant cet enfant de son lait et maintenant ses pas incertains : C'est ce père, cette mère qui prient, et ne sont point écoutés; qui sollicitent, et sont rebutés. Ils ne commandent pas, ils n'oseraient... Disons-nous les résultats de ce désordre? Vous montrerons-nous cette jeunesse, étourdie, dissipée, dépensant ses plus belles années à courir à l'aventure, trébuchant à chaque pas, et, bientôt, perdant honneur et santé, dans la débauche et l'infamie? Malheureux jeune homme! vous avez cru faire acte de courage et de force en secouant le frein tutélaire d'une autorité uniquement jalouse de s'exercer pour votre bonheur, vous vous êtes trompé, hélas! les fruits de l'erreur sont amers! Heureux, chers enfants, si je pouvais vous mettre à l'abri de cette erreur fatale, si je pouvais faire briller la vérité d'un tel éclat que sa lumière s'imposât toujours à votre œil. Non, chers enfants, non, vous ne vous abaissez pas lorsque vous obéissez, on n'usurpe pas lorsqu'on vous donne des ordres, sans doute vous êtes libres; est-ce nous qui voudrions nier cette noble faculté, reflet auguste du Créateur, linéament principal de cette ressemblance sublime, qui, nous faisant les images de Dieu, nous place si fort au-dessus de tout ce qui vit et se meut sur cette terre? Mais, n'est-ce pas l'Eglise qui a surtout défendu cette liberté, n'est-ce pas elle qui a revendiqué son existence et ses droits contre le fatalisme désespérant des Luther et des Calvin, contre les subtiles attaques du jansénisme, contre les grossières négations de ce matérialisme, dont le spectre hideux ne craint pas de se montrer au grand jour : triste apparition, qui, mieux que tous les discours, dit jusqu'où peuvent descendre des intelligences et des cœurs insurgés contre Dieu et son église. Oui, vous êtes libres, chers enfants, et ne l'oubliez jamais, et ne vendez jamais cette liberté, ne renoncez jamais à son exercice, conservez toujours ce glorieux appanage de notre race. Mais, prenez garde, la liberté ce n'est pas l'indépendance, vous êtes libres, vous n'êtes pas indépendants. Eh! quoi vous réclameriez l'indépendance, vous, êtes limités, bornés de toutes part, créatures en un mot? de vous mêmes, par vous mêmes, vous ne pouvez venir à l'existence, ni en conserver le bienfait : la dépendance est la loi de votre nature, sa nécessité. Je vous le demande, à quel moment, sous quel rapport pourriez-vous réclamer cette indépendance? Chacun de vos nombreux devoirs ne vous fait-il pas ressouvenir qu'elle n'est pas votre partage? Mais, soyez tranquilles, cette dépendance ne vous diminue pas, et elle ne détruit pas votre liberté. Enfants, vous dépendez de vos parents; citoyens, vous dépendez des magistrats qui régissent la cité, du gouvernement qui vous protège et vous défend; créatures, hommes, êtes raisonnables, vous dépendez de Dieu; chrétiens vous dépendez de l'Eglise, et cette dépendance, élément nécessaire de tout ordre et de toute société, cette dépendance vous impose le devoir d'obéir. Mais, cette obéissance ne vous dégrade pas, ne vous abaisse pas, cette obéissance est une grande et noble chose — ah! savez-vous ce que vous faites lorsque vous obéissez?... Vous fournissez votre note au concert de la création, célébraz son créateur; vous accomplissez votre service vis-à-vis de ce maître suprême. Car, lorsque vous obéissez à cette autorité qui vous commande, lorsque vous obéissez à ce père, à cette mère; lorsque vous soumettez votre volonté à leur volonté, lorsque, malgré vos répugnances, vous accomplissez ce qu'ils vous ordonnent, vous renoncez à ce qui vous charme et vous attire, que faites-vous? je parle ici de l'enfant chrétien, du jeune homme chez qui la foi, illuminant la raison, a mis au grand jour et dans une entière clarté, cet ordre admirable, qui, partant de Dieu, source et principe de toute autorité et de toute puissance, va, par une série d'autorités et de puissances sagement subordonnées les unes aux autres, atteindre l'individu, et le saisir pour le maintenir à sa place, et diriger son action et son œuvre vers ses destinées. Non, vous ne subissez pas une nécessité inévitable; vous ne pliez pas sous la pression d'une force irrésistible; vous ne cédez pas à la crainte d'un supplice imminent. Encore une fois que faites-vous? Un acte digne de votre grandeur et du haut rang que vous occupez dans l'ensemble des êtres : vous reconnaissez un droit, et vous lui faites hommage, et en reconnaissant ce droit, et en lui faisant hommage, que faites-vous? Vous vous mettez à votre place, vous vous mettez dans l'ordre — et, au fond, lorsque, dans la plénitude de votre liberté, vous pratiquez cette noble et fière obéissance que la religion vous demande, devant qui vous inclinez-vous, à qui vous soumettez-vous? Non, non, vous ne vous inclinez pas devant l'homme, ce n'est pas à l'homme que vous vous soumettez — ah! cet homme, père ou souverain, cet homme vaut peut-être moins que vous, il est peut-être moins sage, moins saint que vous; mais cet homme, ce père, ce magistrat, ce souverain vous apparaît comme les représentants de Dieu, les dépositaires de son autorité — c'est l'autorité de Dieu qui vous apparaît dans ces parents, instruments, dans sa main, de votre production, de votre conservation; c'est cette autorité que vous voyez dans ces magistrats appliqués à maintenir l'ordre social, condition si nécessaire de notre vie; vous savez que c'est Dieu qui a voulu ces pouvoirs, que c'est Dieu

« Monsieur, Le petit dada que vous avez enfourché à mon sujet, dans votre dernière revue, est sans doute une bête aussi jolie dans son genre que la mienne; mais de même que les gens qui parlent de ce

Le style c'est l'homme. Les œuvres de cette

« Monsieur, Le style c'est l'homme. Les œuvres de cette

qui leur a donné le droit et imposé le devoir d'exiger soumission et respect.

Aussi, comme elle est noble, comme elle est digne, comme elle est réglée cette obéissance de l'homme affranchi par le Christ, réhabilité par le Christ ! Non, non, ce n'est pas le mouvement fatal de la machine sous la pression de la vapeur qui la meut ; ce n'est pas l'acte brutal de l'esclave, exécutant l'ordre de son maître, sans s'inquiéter du droit et du devoir. C'est l'acte de l'être intelligent et libre, affirmant son intelligence et sa liberté, jusques dans sa soumission et son obéissance — Ah ! cet obéissant, si docile et si prompt, il sait lorsqu'il le faut, se redresser devant les plus fiers potentats, et tenir ferme devant les plus redoutables puissances ; et, lorsque les pouvoirs humains, déviant de leur but, oubliant leur origine et leur fin, mettent la force à la place du droit, et demandent ce que Dieu prohibe et défend, ah ! il sait résister et mourir. Chers enfants, non, vous ne croirez pas vous abaisser en pratiquant cette obéissance intelligente et généreuse, vous l'aimerez, vous la respecterez, elle sera pour vous une gloire et un honneur. Non, non, vos bien-aimés parents ne trouveront pas chez vous ces résistances, ces révoltes, qui attristent et désolent tant de familles. Attentifs et dociles, vous recevrez avec respect, avec amour, leurs moindres observations ; prompts et dévoués, vous volerez aux moindres signes de leur volonté. Soyez en sûr, je puis vous en donner pour garant la parole qui ne trompe jamais, cette obéissance deviendra pour vous le principe des plus précieuses victoires, des plus heureux triomphes. *Vir obediens loquetur victoribus.*

Ce discours a été suivi d'une éloquente allocution de M. Bessières, que nous sommes heureux de reproduire :

« Jeunes élèves,

« C'est toujours avec un plaisir sincère et bien vif que je me retrouve au milieu de vous ; je suis heureux de venir aujourd'hui dans cette fête de la jeunesse, vous donner un nouveau témoignage de l'affectueuse sollicitude, dont le conseil municipal environne notre Ecole chrétienne.

« Ne craignez pas toutefois, que je veuille retarder par de longues paroles, le moment si impatientement attendu où vous allez recevoir les justes récompenses et les couronnes dues à votre travail et à votre mérite. Un mot cependant. Utile et salutaire dans tous les temps, l'instruction semble avoir pris sous l'empire de nos institutions modernes, le caractère le plus impérieux d'une nécessité sociale. Dans notre pays, où les préjugés se sont affaiblis, où les privilèges ont disparu, la société française reconnaît une patrie commune, où la loi suprême est l'égalité, où les mêmes droits appartiennent à tous, où l'inégalité et la vraie supériorité ne se créent et s'obtiennent que par le travail, et où il semble que la destinée de l'homme dépende essentiellement de sa valeur personnelle. De là cette préoccupation incessante, plus ardente que jamais des parents pour l'éducation de leurs enfants. De là aussi cette sollicitude plus active des administrations publiques pour multiplier sans relâche les moyens d'instruction, réclamés par les classes laborieuses pour débayer le sentier des carrières utiles et d'offrir à tous un libre point de départ dans la course de la vie. Sous l'étreinte de l'ordre social dans lequel vous êtes appelés à vivre, travaillez donc, jeunes élèves, pendant que le temps est à vous, et employez à vous instruire les années, hélas ! trop fugitives de votre jeunesse. Des soins plus pénibles vous seront bientôt imposés. Au milieu des exigences impérieuses de la vie, des entraînements inévitables dans les existences les mieux réglées, au milieu des distractions et des soucis sans cesse renaissants, le temps peut vous manquer pour l'étude. Profitez donc, dès à présent, des solides enseignements qui vous sont donnés par vos maîtres dévoués, pour apprendre à devenir des hommes et conquérir parmi vos concitoyens une place honorable. Ce résultat, soyez en assurés, ne fera pas défaut à vos persévérants efforts, si vous savez écouter les sages conseils du Directeur intelligent de cette sainte maison, qui vous prodigue les trésors de son affection paternelle ».

Cette allocution terminée, M. le Maire a donné lecture d'une dépêche ministérielle annonçant qu'une médaille d'argent était décernée au Frère Yvien, directeur de l'école, — en récompense de son zèle et son dévouement, et aussi de remarquables résultats obtenus par les élèves.

L'auditoire a accueilli cette communication par d'unanimes et chaleureux applaudissements.

— Les élèves les plus souvent nommés sont 1<sup>o</sup> Vignals (Jean) ; 2<sup>o</sup> Pouzergues Sylvestre et Bonnet (Michel) ; 3<sup>o</sup> Astruc (Joseph et Rigal (Paul).

La St<sup>e</sup> Cécile et le jeune Orphéon de l'école ont alternativement rempli les intermèdes de la solennité. M. Durand s'est plu,

par deux fois, à constater les progrès de ce dernier et l'heureuse exécution de ses chœurs.

Comme les années précédentes, des pièces variées de dessin, confonctionnées pendant l'année scolaire, étaient exposées au Parloir et au couloir d'entrée. Outre des études aux deux crayons, des morceaux de lavis, d'aquarelle, de dessin linéaire bien tracé, excessivement délicat, nous avons remarqué de nombreuses topographies qui témoignent que, dans cette école, la théorie et la pratique de la géométrie et de l'arpentage sont même de front.

La distribution des prix et des récompenses accordés aux Instituteurs, directeurs des Cours d'adultes, et aux élèves adultes du département du Lot, aura lieu, à Cahors, le vendredi 28 août 1868, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la Cour d'assises, au Palais de Justice.

#### (MAISON HENRI IV) INSTITUTION VALETTE

L'Etablissement reste ouvert aux élèves que leurs parents désirent faire travailler pendant les vacances. Les cours se font, le matin, de 8 heures à 11, et le soir, de 2 à 5.

A partir du 4 septembre, il sera organisé, dans l'Etablissement un cours de révision pour préparer les aspirants aux baccalauréats, aux examens de la session de Novembre.

#### ADMINISTRATION DES POSTES.

Le directeur des Postes, à l'honneur d'informer le public qu'à dater du 1<sup>er</sup> septembre la 3<sup>me</sup> levée des boîtes aux lettres supplémentaires de la ville sera supprimée, les dimanches et jours fériés.

En conséquence, ces jours-là, à partir de 2 heures du soir, le public devra déposer à la boîte du bureau de poste les correspondances qu'il aura à expédier par les courriers du soir ou de la nuit.

#### PETIT SÉMINAIRE DE MONTFAUCON.

La distribution des prix, au Petit-Séminaire de Montfaucou, a eu lieu solennellement, mardi dernier, 18 du courant. En l'absence de Monseigneur l'Evêque de Cahors, qui est en voyage hors de son diocèse, Monsieur l'abbé Derrupé, vicaire-général, présidait cette solennité.

Avant la proclamation des Prix, trois élèves des plus hautes classes ont lu des morceaux de leur composition sur des sujets littéraires, ou philosophiques. M. l'abbé Derrupé a adressé ensuite aux élèves et à l'assemblée une pathétique allocution.

Voici les noms des élèves couronnés :

*Conduite exemplaire.* — Ohières, Lacoste  
*Philosophie.* — Les élèves, qui ont obtenu le plus de succès pendant les deux années du cours de Philosophie, ont mérité une bourse, ou place gratuite au Grand Séminaire : — 4<sup>re</sup> bourse, Delsoy. — 2<sup>e</sup> bourse, Capelle et Nègre.  
*Philosophie 2<sup>e</sup> année.* — Delsoy, Nègre, Capelle, Ohières, Décros.  
*Philosophie 1<sup>re</sup> année.* — Mongrelet, Bergues, Bessières, Souzac.  
*Rhétorique.* — Blat, Roche, Calmon, Lugol, Rey, Bourthoumieux, Vihel.  
*Second.* — Alanche, Verdidi, Lalo, Dourmes, Géral, Vic, Basile, Ladirac.  
*Troisième.* — Conte, Pradeyrol, Laval, Rouquié, Layral, Delvert, Rossignol, Chabrely, Batut.  
*Quatrième.* — Vienne, Lacoste, Latapie, Delsuc, Souillé, Darnis, Loundes, Verdidi.  
*Cinquième.* — Fournier, Jardel, Sautou, Vielhescazes, Pagès, Courtes, Teysssié.  
*Sixième.* — Mégès, Bel, Maurel, Veyres, Seyrinhae, Brassac, Garril, Ruffin, Bétille.  
*Septième.* — Vayssié, Pouget, Entraygue, Couailhac, Grépon, Mourguès.  
*Huitième.* — Jalenques, Mongrelet, Debelmas, Combes, Boyé, Cavalie, Hérel, Guitges.

Cours particuliers :

*Peinture et Dessin.* — Sarny, Rouquié, Entraygue.  
*Plain-Chant et Musique.* — Nègre, Delmas, Delsoy, Souzac.

On nous écrit de Luzech :

La foudre est tombée pendant l'orage du 16 sur le château, de M. Bonnafous-Murat, à Anglars-Juillac. Le fluide a pénétré dans une pièce du 2<sup>e</sup> étage ou 6 personnes étaient réunies. Elles ont été renversées, mais ont eu aucun mal. Il a ensuite pénétré dans la salle à manger où se trouvait le conseil municipal. La plupart ont été culbutés sans accidents graves ; une pendule a été ouverte et le balancier tordu. Le fluide c'est ensuite perdu dans la cuisine. Une grande partie de la toiture du château a été détruite.

L'orage qui a éclaté le 16 sur le territoire des Cantons de Cahors, de Lauzès, et de St-Géry, a occasionné des dommages considérables.

Ils peuvent être détaillés comme il suit :

Arcambal,	22,000 fr. tabac,	8,000 vig.
St-Martin-de-Vers,	2,500 » » »	» » »
Lauzès,	10,000 » » »	5,000 »
Cras,	2,500 » » »	4,000 »
St-Géry,	25,000 » » »	12,000 »
Vers,	27,000 » » »	15,000 »

On nous écrit de Vayrac :

Pour notre localité, toutes les circonstances atmosphériques ont concouru favorablement à la réussite des récoltes d'hiver aussi est-on bien partagé, quant aux céréales.

Mais sous l'influence d'un temps sec, l'agriculteur appréhendait avec raison le manque de ressources fourragères.

Presque tous les détenteurs d'animaux ont cherché dans des proportions variables, à restreindre le chiffre de leur cheptel.

Et les bœufs de travail surtout, exposés en foire, n'ont trouvé jusqu'ici que de rares acheteurs.

En voyant le calme alarmant qui préside à la tenue de nos foires, on se demande quelle est la cause majeure qui les dépourvoit d'animation et d'acheteurs.

Cependant si on s'en réfère à une rumeur répandue dans le public, la gare de St-Denis, aurait depuis le commencement de l'année prélevé, à elle seule, cent cinquante mille fr. pour frais de transport de bœufs seulement, et plus de cinquante mille moutons gras, auraient pendant la même période, été embarqués à la même station ; presque tous ces animaux auraient été achetés soit à Puybrun, à Vayrac ou à Martel.

Mais le vide que laisse l'émigration des animaux destinés à l'abattoir n'est que très-imparfaitement rempli, et les propriétaires acheteurs des départements limitrophes qui sont, comme nos agriculteurs, sous le coup de la disette fourragère, en refusant de faire leur approvisionnement accoutumé sur nos foires, y causent ces baisses sur le prix des bœufs de travail, baisses dont les hommes les plus comptants n'osent poser les limites.

#### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

*Naissances.*

Août  
12 Mercadier (Antoinette), faubourg Cabessut.  
12 Mercadier (Antoine), id.  
16 Cambrouse (Jean), faubourg Labarre.  
16 Cantagrel (Marguerite), rue du four Ste Barq.  
16 Garpard (Marie-Louise), à la combe des Bins.  
16 Bouissière (Jean), Boulevard sud.  
16 Bessou (Marie), rue des Remparts.  
16 Pouzergues (Jean-Louis), faubourg Labarre.  
17 Linas (Eugénie), aux Junies.  
17 Baqué (Marie-François Charles-Pierre), rue Fondue-Basse.  
s7 Rouquet (Jule-Joseph), rue du Portail-au-Vent.  
18 Iches (Honorine-Julie), rue du tapis-Vert.  
18 Guet (Marie-Gabrielle) rue du Lycée.  
18 Raynal (Pierre), à Merle.  
21 Gagnaut (Louise), Boulevard nord.  
*Mariages.*  
10 Dajeau (Gireau), meunier, et Gervais (Françoise-Ursule).  
11 Dapoigny (Auguste), et Ayguespares (Anne).  
11 Carrié (Pierre-Antoine), et Doumerc (Ant.).  
*Décès.*  
10 Valet (Marie), couturière. 67 ans, faubourg Cabessut.

12 Cagnac (Henri), 6 mois, rue St-James.  
12 Magnac (Pierre), 8 jours, rue Ste-Catherine.  
12 Arbouys (Françoise), 75 ans, rue St-Barth.  
12 Bessac (Françoise), 82 ans, (hospice).  
14 Ballard (Sophie-Marie), 70 ans, rue de la Mairie.  
14 Ilbert (Marguerite-Térèse), 6 mois, place Impé.  
14 Rouvières (Baptiste), garçon meunier 18 ans, faubourg St. Georges.  
15 Lafage (Marie), 19 mois, rue Baudus.  
16 Burgalières (Jean-Baptiste), entrepreneur, 66 ans rue des Mirepoises.  
16 Auduy, (Jacques-Joseph-Emile), 4 ans, rue Mascoutou.  
17 Desprat (Louise-Clémentine), 18 mois, rue des Augustins.  
18 Bories (Marie), Couturière 19 ans, place de la Halle.  
18 Albet (Marie), 6 mois, au Pont-Neuf.  
18 Theysieu (Blaise), maçon, 28 ans, hospice.  
18 Raynal (Pierre), à Merle.  
18 Vinges (Honorine), 18 mois, rue des Boulevards  
18 Tulet (Marie-Philomène), à Larosière.  
18 Blanc (Victorine), 6 mois, rue Bouscarat.  
20 Tulet (Pierre) jumeau à Péchagal.  
20 Pouzergues (Antoine), propriétaire 27 ans rue Brives.  
20 Décas (Jean), rentier, 72 ans, faub. St Georges.  
21 Enfant du sexe féminin né-mort des époux Magot et Borie.

#### Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet :  
Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance,  
S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.  
Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

#### VILLE DE PALERME

EMPRUNT MUNICIPAL AUTORISÉ PAR DÉCRET ROYAL

Pour la construction de trois marchés et autres édifices d'utilité publique.

7,500 OBLIGATIONS.

Emises à 420 fr. avec jouissance du coupon de quinze francs échéant le 1<sup>er</sup> janvier 1869.

Rapportant 30 fr. remboursables à 500 fr. En vingt-huit tirages annuels, dont le 1<sup>er</sup> aura lieu le 31 décembre prochain.

PLACEMENT A 8 1/2 0/0

L'emprunt est garanti par les BIENS COMMUNAUX et par les rentrées directes et indirectes de la ville de Palerme.

Palerme, port de mer, COMPTE DEUX CENT MILLE HABITANTS.

Le seul revenu annuel des biens communaux donnés en garantie, représente, au budget municipal, un chiffre supérieur au service des intérêts des obligations.

Palerme N'A ÉMIS AUCUN EMPRUNT ANTÉRIEUREMENT à l'Emprunt actuel, voté par décision du conseil du 21 janvier 1866.

Les tirages ont lieu publiquement à l'Hôtel-de-Ville de Palerme, le 31 décembre de chaque année.

Les intérêts se paient le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet, à la caisse communale de Palerme. — A Paris, les intérêts sont payés en or par suite d'une réserve.

On verse : 70 fr. en souscrivant et 50 fr. de mois en mois, du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> mars 1869.

Le Souscripteur peut se libérer de suite à raison de 6 0/0 d'intérêt annuel.

On souscrit au COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL. 3 rue d'Amboise à Paris.

**Mal de Dents** Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

## A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

### A Vendre ou à Louer

#### LE CAFÉ IMPÉRIAL

Avec ces accessoires. — S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Gervais  
Bail 7 ans. On offre toute facilité pour le paiement.

### A Vendre

Deux bons Chiens-courants.

On les donnera à l'essai.

S'adresser à M. Hauterive, dit Frit, à Montcuq, (Lot).



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS ! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Termes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

#### POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galeru Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

## A VENDRE UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau-vie ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contigu et attenant à la route départementale n<sup>o</sup> 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>me</sup> veuve FOURGOUS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

Trois mois 47 fr. Six mois 54 fr.  
**LE TEMPS**  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef: A. NEFTZER  
Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

## VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

#### SERVICE

### DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



### A ASSIER.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

## TBLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors,

Propriétaire-gerant : A. LAYTOU.